



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRADE/C/WP.6/2008/14/Rev.1
18 septembre 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DU COMMERCE

Groupe de travail des politiques de coopération
en matière de réglementation
et de normalisation

Dix-huitième session
Genève, 3-4 novembre 2008
Point 10 de l'ordre du jour provisoire

PROGRAMME DE TRAVAIL ET PRIORITÉS DU GROUPE DE TRAVAIL

Programme de travail pour 2009-2010

Note du secrétariat¹

Résumé

Au cours des sessions précédentes du Groupe de travail, il a été décidé que les délégations devraient participer aux évaluations du programme de travail (ECE/TRADE/C/WP.6/2007/12; et ECE/TRADE/C/WP.6/2007/13, par. 81). Cette décision est d'ailleurs conforme à une demande bien précise énoncée dans le plan de travail pour la réforme de la CEE (E/ECE/1434/Rev.1), à savoir donner un aperçu du programme de travail.

Le présent document expose le but, la mission et les orientations stratégiques sur le long terme du Groupe de travail, et il en présente succinctement le programme de travail pour 2008-2010, lequel a été établi sur la base des décisions prises par le Groupe de travail au cours de ses sessions annuelles de 2006 et 2007.

De plus, le Bureau du Groupe de travail a passé en revue, à sa réunion du 17 mars 2008, un tableau des priorités établi par le secrétariat. Ce tableau, qui figure dans le présent document, rend compte en détail de l'état d'avancement des actions entreprises à l'initiative du Groupe de travail et indique succinctement les textes sur lesquels elles se fondent.

¹ Le présent document a été soumis tardivement au service de traitement de la documentation en raison de contretemps liés à son approbation par les parties intéressées.

I. INTRODUCTION

1. Avec l'élimination progressive des obstacles traditionnels au commerce – droits de douane et contingents, par exemple – l'aptitude à se conformer à des règlements techniques et à utiliser des normes internationales devient l'un des facteurs essentiels de réussite sur les marchés nationaux et internationaux. Cela dit, pour acquérir cette aptitude, et apporter la preuve de la conformité de leurs produits, les entreprises ont besoin d'un cadre institutionnel et réglementaire approprié et efficace, aux niveaux national, régional et international.

2. En particulier, de nombreuses branches exercent maintenant leur activité à une échelle mondiale, en s'appuyant sur une démarche organisationnelle unique conçue en fonction des normes internationales et des systèmes internationaux de certification. Or, les lois et les règlements sont souvent très différents selon le pays. De ce fait, les transactions internationales sont coûteuses, en particulier pour les petites et moyennes entreprises, car il leur est particulièrement difficile d'adapter la production, le conditionnement et la commercialisation de leurs produits aux prescriptions techniques des différents marchés.

3. De surcroît, les pratiques de surveillance des marchés varient beaucoup d'un pays à l'autre, ce qui fait obstacle à la pleine efficacité d'un système de coopération transfrontière. Il est également de fait qu'en raison du grand nombre de produits mis sur le marché à travers le monde, les problèmes auxquels une autorité de surveillance des marchés se trouve confrontée sont énormes, et il est pratiquement impossible de prendre en compte tous les impératifs de la législation technique.

4. La solution, pour améliorer cette situation, réside dans la coopération et l'harmonisation des façons de concevoir la surveillance des marchés entre les pays. La mise en place d'un cadre et d'orientations clairement définis pour l'exercice de cette surveillance, fondés sur de bonnes pratiques à l'échelon mondial, constituerait un atout majeur pour les instances chargées de la réglementation et un pas en avant important dans la promotion d'un marché sûr, efficace et transparent pour un commerce légitime.

5. Le Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation préconise d'asseoir les règlements techniques sur des normes et élabore actuellement des recommandations concernant diverses questions de principe en rapport avec ces règlements, la normalisation, l'évaluation de la conformité, l'accréditation, la surveillance des marchés, les systèmes de gestion de la qualité/l'environnement et la métrologie.

6. Le Groupe de travail s'efforce avant tout d'encourager non seulement les pays membres de la CEE mais également tous les pays et territoires Membres de l'ONU à élaborer, adopter et appliquer chaque fois que possible des démarches convergentes en matière de réglementations, de normalisation et d'évaluation de la conformité ainsi que des procédures d'évaluation de la conformité. Ses principaux objectifs consistent à préserver la santé et la sécurité des personnes, à protéger l'environnement et à promouvoir la coopération scientifique et technique tout en réduisant autant que faire se peut les obstacles techniques au commerce international qui résultent de l'existence de normes et règlements techniques disparates ainsi que de l'application qui en est faite.

II. NOTRE BUT

7. Le Groupe de travail s'attache à créer un environnement réglementaire prévisible, transparent, moins restrictif et convergent pour les citoyens et les agents économiques, tant au niveau national que mondial.

III. NOTRE MISSION

8. Le Groupe de travail a pour mission d'améliorer le cadre juridique et administratif actuel pour permettre aux agents économiques, quel que soit le niveau de développement des pays dans lesquels ils exercent leur activité, de commercialiser des produits et des services sûrs et fiables afin d'ouvrir un accès moins coûteux, plus fiable et plus ouvert aux marchés.

9. À cet effet, le Groupe de travail va:

- a) Mettre au point des recommandations et de bonnes pratiques sur lesquelles s'appuyer;
- b) Faciliter les échanges commerciaux et l'accès aux marchés:
 - i) En créant une structure propice au développement de la connaissance et de la coopération grâce à un échange d'informations sur l'expérience acquise aux niveaux national, régional et international concernant les questions de réglementation et de normalisation;
 - ii) En stimulant une concertation sur la coopération et la convergence en matière de réglementation;
 - iii) En favorisant la participation de tous les pays à la normalisation internationale;
 - iv) En encourageant l'application de normes et d'orientations internationales;
 - v) En favorisant le développement scientifique et technique lié à la normalisation;
 - vi) En tenant le Comité des obstacles techniques au commerce de l'Organisation mondiale du commerce au courant de ses activités et de ses réalisations, et en établissant des partenariats avec des organismes internationaux, régionaux et nationaux de normalisation ainsi qu'avec des associations normatives sectorielles et d'autres organisations qui participent activement à l'application des normes (en particulier le Centre du commerce international (CCI) et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)).

10. Toutes ces activités vont tout à fait dans le sens des objectifs et des principes énoncés dans la Déclaration du Millénaire, qui sont de mettre en place «*un système commercial et financier multilatéral ouvert, équitable, fondé sur le droit, prévisible et non discriminatoire*»; ... «*de créer – aux niveaux tant national que mondial – un climat propice au développement et à l'élimination de la pauvreté*»; et de contribuer à incorporer les principes d'un développement durable dans les politiques nationales (<http://www.un.org/french/millenaire/ares552f.pdf>).

IV. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

11. Le Groupe de travail a sélectionné les tâches ci-après dans le cadre de ses orientations stratégiques à long terme:

- a) Déterminer, en ce qui concerne les produits échangés dans les États membres de la CEE, des moyens efficaces et aussi peu restrictifs que possible pour le commerce de mener une action de réglementation, de normalisation et d'évaluation de la conformité;
- b) Réunir et diffuser des informations sur les bonnes pratiques, confronter les expériences et échanger des informations sur les faits nouveaux concernant la coopération en matière de réglementation, la normalisation, la surveillance des marchés, l'évaluation de la conformité et la métrologie;
- c) Passer en revue les recommandations actuelles et en élaborer de nouvelles afin de promouvoir de bonnes pratiques et approches en matière de normalisation et de réglementation;
- d) Promouvoir la mise en œuvre des recommandations au niveau national, en aidant les pays qui en ont besoin à renforcer leurs capacités;
- e) Renforcer les partenariats avec le secteur privé et la société civile en vue d'assurer le développement économique et la protection des consommateurs/utilisateurs;
- f) Établir des contacts et coopérer avec d'autres organisations et institutions;
- g) Utiliser la «Liste CEE des secteurs appelant une normalisation et une réglementation» qui présentent un intérêt pour les États membres (ECE/STAND/20/Rev.5) afin d'identifier les secteurs et domaines dans lesquels les gouvernements souhaitent coopérer en matière de réglementation et jugent nécessaire de poursuivre les travaux relatifs aux normes internationales;
- h) Fournir aux pays en transition qui le demandent et, le cas échéant, aux pays en développement, des conseils et une aide pour mettre en place des systèmes de réglementation inspirés des normes dans différents domaines et secteurs, et favoriser les meilleures pratiques de surveillance des marchés;
- i) Continuer à coopérer avec un large éventail d'organisations aux niveaux international, régional et national, y compris des organismes des Nations Unies ainsi que des organismes de la Communauté d'États indépendants, de l'Union européenne et de l'Association européenne de libre-échange. Le Groupe de travail cherchera également à déterminer si les commissions régionales de l'ONU et d'autres groupements régionaux, en Afrique et en Asie pour commencer, souhaitent mettre au point des projets dans leur région respective;
- j) Collaborer avec le secteur privé et des organisations non gouvernementales en portant leurs préoccupations à l'attention des gouvernements et, en concertation avec la branche d'activité concernée, apporter son appui à des projets de réglementation axée sur le marché qu'il aura approuvés.

V. PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2009-2010

A. Politiques de normalisation

12. Objectifs:

a) Offrir un lieu de rencontre pour l'échange d'informations et la confrontation des expériences sur des questions qui intéressent les États membres de la CEE, d'autres États Membres de l'ONU, les organisations internationales et régionales ainsi que les représentants des milieux d'affaires et de la société civile, s'agissant de la normalisation et des activités qui s'y rapportent;

b) Faciliter la mise en application et l'utilisation des normes internationales.

13. Travail à faire:

a) Organiser des réunions-débats et des séminaires – selon ce qu'il convient et après avoir reçu des instructions et orientations du Groupe de travail, de son bureau et de ses équipes spéciales, initiatives et groupes de travail – sur des questions d'actualité qui font l'objet d'un débat international en rapport avec les activités de normalisation et celles qui s'y rapportent;

b) Poursuivre les travaux visant à instaurer une meilleure compréhension réciproque grâce à l'adoption de définitions terminologiques acceptées au niveau international;

c) Assurer le suivi, selon qu'il conviendra, des questions débattues à la dix-septième session du Groupe de travail et pendant son Forum sur les difficultés rencontrées par les autorités chargées de la réglementation pour mener leur tâche à bien. Si les délégations se déclarent intéressées, entreprendre des travaux sur la révision de la Recommandation D («Référence aux normes») en tenant compte des orientations et documents diffusés au niveau international;

d) Publier une édition révisée des Recommandations de la CEE sur les politiques de normalisation et la mettre systématiquement à jour à mesure que de nouvelles recommandations sont adoptées;

e) Mettre à jour les recommandations actuelles et en préparer de nouvelles en fonction des besoins des États membres.

B. **Pratiques et coopération en matière de réglementation: soutien apporté aux initiatives basées sur la Recommandation L de la CEE mise au point par l'Équipe de spécialistes de la normalisation et des techniques de réglementation (Équipe START)**

14. Objectifs:

a) Réexaminer en permanence les questions liées aux pratiques de réglementation aux niveaux national, régional et international;

b) Renforcer la coopération en matière de réglementation;

c) Soutenir les initiatives sectorielles ou régionales en cours ou nouvelles en faveur de projets faisant appel aux mécanismes et principes du «Modèle international pour une harmonisation technique», en coopération avec les gouvernements, organisations internationales et opérateurs privés intéressés.

15. Travail à faire:

a) Faciliter de bonnes pratiques de réglementation et renforcer la coopération en la matière aux niveaux régional et international en s'informant mutuellement des meilleures pratiques au moyen d'ateliers, de séminaires et de publications;

b) Apporter un appui aux travaux entrepris dans le cadre de l'Initiative sectorielle concernant les équipements utilisés à proximité d'explosifs en vue de mettre au point une législation harmonisée dans le secteur de ces équipements, en se fondant sur les normes internationales en vigueur, sur l'acceptation mutuelle des modes opératoires et résultats d'essai entre les centres d'essais ainsi que sur des procédures comparables pour l'installation, l'entretien et la réparation des équipements;

c) Continuer à promouvoir les objectifs réglementaires communs établis dans le cadre de l'Initiative de l'industrie des télécommunications et approuvés par le Groupe de travail à sa treizième session en 2003, en concertation avec les organisations internationales compétentes;

d) Continuer à promouvoir les objectifs réglementaires communs établis dans le cadre du projet relatif aux engins de terrassement et approuvés par le Groupe de travail à sa quatorzième session en 2004; en particulier, s'efforcer de faire adopter une législation nationale fondée sur des normes internationales;

e) Poursuivre les travaux en rapport avec la proposition préliminaire de création d'une équipe spéciale sur la sûreté des oléoducs et des gazoducs, sur la base de la Recommandation L;

f) Si les délégations nationales se déclarent intéressées, soutenir de nouveaux projets sectoriels reprenant les mécanismes et principes du Modèle international pour une harmonisation technique;

g) Dans la mesure où les ressources financières le permettent, aider les membres d'accords commerciaux régionaux auxquels participent des pays en développement ou des pays en transition à intensifier leur coopération en matière de réglementation, sur la base des principes de la Recommandation L.

16. Ce faisant, le Groupe de travail 6 de la CEE continuera à coopérer étroitement avec l'ISO, la CEI et d'autres organismes nationaux, régionaux et internationaux de normalisation. De plus, il mettra à profit et renforcera sa coopération avec le Comité des obstacles techniques au commerce de l'OMC, notamment en participant activement aux réunions, séminaires et ateliers de ce comité.

C. Surveillance des marchés: soutien apporté au Groupe consultatif de la surveillance des marchés (Groupe MARS)

17. Objectifs:

- a) Renforcer la coopération entre les autorités chargées de la surveillance des marchés partout dans le monde;
- b) Faciliter l'harmonisation des méthodes de surveillance des marchés grâce à la mise au point de définitions terminologiques acceptées au niveau international et à l'établissement d'un cadre et d'orientations clairement définis pour l'exercice de cette surveillance;
- c) Continuer à favoriser la mise en œuvre de la Recommandation M intitulée «Utilisation de la surveillance des marchés comme moyen complémentaire de protéger les consommateurs et utilisateurs contre les marchandises de contrefaçon».

18. Travail à faire:

- a) Faire le point des méthodes et pratiques de surveillance des marchés au niveau mondial, et favoriser un échange d'informations et de données sur les meilleures pratiques entre les autorités nationales du monde entier en apportant un appui au Groupe consultatif de la surveillance des marchés (Groupe MARS);
- b) Encourager les travaux de l'Équipe spéciale chargée du modèle de surveillance des marchés en vue de l'établissement d'un modèle générique et d'orientations en vue de l'élaboration de bonnes pratiques pour la surveillance des marchés;
- c) Encourager les travaux du Groupe MARS concernant les définitions en vue de promouvoir une meilleure compréhension mutuelle au niveau international et d'aplanir les principales divergences actuelles dans l'utilisation des termes relatifs à la surveillance des marchés;
- d) Continuer à promouvoir les principes de la Recommandation M, et notamment, s'il est possible de réunir suffisamment de fonds, en faciliter directement l'application dans les pays en développement et les pays en transition.

19. Ce faisant, le Groupe de travail 6 de la CEE continuera à coopérer activement avec l'initiative PROSAFE de l'Union européenne, le Comité pour l'évaluation de la conformité de l'ISO (ISO/CASCO), et plus précisément le Groupe STAR qu'il vient de créer, ainsi que le Comité européen de normalisation (CEN), le Comité européen de normalisation électrotechnique (CENELEC) et l'EASC.

D. Évaluation de la conformité

20. Objectifs:

- a) Examiner et promouvoir des principes et pratiques harmonisés en ce qui concerne l'évaluation de la conformité au niveau international ainsi que des accords et arrangements

bilatéraux et multilatéraux relatifs à l'acceptation des résultats en matière d'évaluation de la conformité;

b) Faire périodiquement le point des travaux sur l'évaluation de la conformité dans l'optique du commerce qui sont entrepris par d'autres organisations internationales et régionales.

21. Travail à faire:

a) Continuer d'offrir un lieu de rencontre pour l'échange d'informations et la confrontation des expériences sur des questions relatives à l'évaluation de la conformité qui intéressent les États membres de la CEE, d'autres États Membres de l'ONU, des organisations internationales et régionales et les représentants des milieux d'affaires et de la société civile;

b) Ce faisant, le Groupe de travail 6 de la CEE continuera à coopérer activement avec toutes les parties prenantes aux niveaux national, régional et international.

E. Métrologie

22. Objectifs:

a) Échanger des informations sur les politiques et pratiques nationales en matière de métrologie dans les États membres de la CEE;

b) Étudier les moyens à envisager pour établir des critères applicables aux procédures de métrologie.

23. Travail à faire:

a) Continuer d'offrir un lieu de discussion propice à l'examen des problèmes de métrologie, en faisant une large place aux pays en transition;

b) Entreprendre les travaux de révision de la Recommandation K.

24. Ce faisant, la CEE continuera à coopérer activement avec les États membres de la CEE et organismes de métrologie intéressés (Organisation internationale de métrologie légale et Coopération eurasiatique des instituts nationaux de métrologie, par exemple) et leur demandera s'ils envisageraient avec intérêt d'élaborer de nouvelles recommandations concernant des orientations relatives aux méthodes à suivre dans les procédures de mesurage.

F. Renforcement des capacités et coopération technique

25. Objectif:

Afin de favoriser la mise en œuvre de ses recommandations et d'autres projets, le Groupe de travail évaluera les demandes de formation et de renforcement des capacités émanant de pays et d'organisations de la région de la CEE et d'autres régions et, le cas échéant, y donnera suite si cela est financièrement possible. À cet effet, il continuera d'œuvrer avec les donateurs afin d'obtenir des ressources extrabudgétaires pour financer de tels projets.

26. Travail à faire:

a) Étudier la possibilité de réunir des fonds extrabudgétaires pour la mise en œuvre de la Recommandation M dans les pays en transition et les pays en développement;

b) Étudier la possibilité de réunir des fonds extrabudgétaires pour aider les membres d'accords commerciaux régionaux auxquels participent des pays en développement ou des pays en transition à intensifier leur coopération en matière de réglementation, sur la base des principes de la Recommandation L.

27. Ce faisant, la CEE va coopérer plus activement avec les organisations qui participent à des activités de renforcement des capacités et de coopération technique en rapport avec les normes et règlements et qui œuvrent en faveur d'une approche coordonnée de la normalisation, de l'évaluation de la conformité et de l'accréditation.

VI. TABLEAU DES PRIORITÉS POUR 2008-2009

A. Note explicative

28. Niveaux de priorité assignés à titre provisoire aux activités prévues dans le programme de travail:

- a) Priorité A: 2008
- b) Priorité B: En cours d'exécution
- c) Priorité C: 2009 ou ultérieurement

29. Le Groupe de travail compte six grands domaines d'activité, à savoir:

- a) Stand: Politiques de normalisation
- b) RC: Pratiques et coopération en matière de réglementation: soutien apporté à l'Équipe de spécialistes de la normalisation et des techniques de réglementation (Équipe START)
- c) MS: Surveillance des marchés: soutien apporté au Groupe consultatif de la surveillance des marchés (Groupe MARS)
- d) CA: Évaluation de la conformité
- e) M: Métrologie
- f) CB & TA: Renforcement des capacités et coopération technique

30. Documents de base:

| | |
|---------------------------|---|
| ECE/TRADE/C/WP.6/2006/13: | Rapport du WP.6 sur sa seizième session |
| ECE/TRADE/C/WP.6/2007/11: | Programme de travail pour 2007-2008 |
| ECE/TRADE/C/WP.6/2007/13: | Rapport du WP.6 sur sa dix-septième session |

31. Liste des acronymes:

| | |
|---------|---|
| WP.6: | Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation |
| START: | Équipe de spécialistes de la normalisation et des techniques de réglementation (Équipe START du WP.6) |
| MARS: | Groupe consultatif de la surveillance des marchés (Groupe MARS du WP.6) |
| MS: | Surveillance des marchés |
| EX-Env: | Initiative sectorielle concernant les équipements utilisés à proximité d'explosifs |
| EMM: | Initiative sectorielle concernant les engins de terrassement |

B. État d'avancement des initiatives en cours avec indication des textes respectifs sur lesquels elles se fondent

| Priorité | Domaine de travail | Texte sur lequel se fonde l'initiative | Description | Président/Équipe/ Groupe/Animateur de l'Équipe spéciale | État d'avancement (au mois de juillet 2008) |
|----------|--------------------|---|---|---|---|
| A | Stand | Session annuelle de 2006 (ECE/TRADE/C/WP.6/2006/13), par. 25 c) | Le Groupe de travail est convenu d'inclure le texte révisé de la Recommandation «J» dans la série des recommandations de la CEE sur les politiques de normalisation. | Secrétariat | Sera incorporé dans la version révisée de la publication. |
| A | Stand | Session annuelle de 2007 (ECE/TRADE/C/WP.6/2007/13, par. 56) | Le Groupe de travail est convenu d'incorporer le texte révisé de la Recommandation «M» dans la série des recommandations de la CEE sur les politiques de normalisation. | Secrétariat | Sera incorporé dans la version révisée de la publication. |
| A | Stand | Session annuelle de 2007 (ECE/TRADE/C/WP.6/2007/13, par. 58) | Comme suite à une proposition du Kenya et aux déclarations faites par la CNUCED et la Communauté européenne au sujet des normes privées (spécifications propres aux entreprises), le Groupe de travail a prié le groupe de rapporteurs d'envisager différentes mesures. | Secrétariat | Réunion-débat sur les normes privées |
| B | Stand | Session annuelle de 2007 (ECE/TRADE/C/WP.6/2007/13, par. 35) | À sa dernière session, le Groupe de travail a débattu des problèmes rencontrés par les autorités russes chargées de la réglementation. Faisant suite aux documents de base, à la table ronde et au Forum international sur le langage commun en matière de réglementation dans le commerce mondial, le Groupe de travail a chargé son bureau et le secrétariat de la CEE: | Groupe de travail et secrétariat | Étudier la meilleure suite à donner |

| Priorité | Domaine de travail | Texte sur lequel se fonde l'initiative | Description | Président/Équipe/ Groupe/Animateur de l'Équipe spéciale | État d'avancement (au mois de juillet 2008) |
|----------|--------------------|--|---|---|--|
| | | | <ol style="list-style-type: none"> 1. D'établir un document de référence ou d'information sur les questions de réglementation à l'intention des autorités intéressées chargées de la réglementation dans la région de la CEE et d'autres régions; 2. D'engager la révision de la Recommandation D: «Références aux normes». | | |
| C | Stand | Programme de travail 2007-2008 (ECE/TRADE/C/WP.6/2007/11) | Achever la sixième révision de la «Liste CEE des secteurs appelant une réglementation et une normalisation» sur la base d'un dialogue permanent avec les États membres et les organisations internationales de normalisation. | WP.6 et secrétariat | À sa réunion de mars 2008, le Bureau a recommandé de reporter la révision de ce document au prochain exercice biennal. |
| C | Stand | Programme de travail 2007-2008 (ECE/TRADE/C/WP.6/2007/11) | S'enquérir de la volonté des autres commissions régionales de l'ONU d'appliquer les principes et critères fixés dans la Liste afin de déterminer si leurs États membres souhaitent coopérer en matière de normalisation et de réglementation. | WP.6 et secrétariat | Le Groupe de travail va s'enquérir de cette volonté après la révision de la «Liste CEE des secteurs appelant une réglementation et une normalisation». |
| A | RC | Session annuelle de 2007 (ECE/TRADE/C/WP.6/2007/13, par. 44) | À sa dix-septième session, en 2007, le Groupe de travail a approuvé la création d'une équipe spéciale pour les équipements utilisés à proximité d'explosifs. L'Équipe spéciale a établi un questionnaire pour réunir des informations sur les pratiques de réglementation en vigueur dans différents pays. | M. F. Lieniesch Équipe spéciale chargée de l'EX-Env | L'Équipe spéciale se réunira une fois à Paris au moment des réunions sur l'EX-Scheme de la CEI (29 septembre-3 octobre) et une autre fois dans le cadre de la session annuelle |

| Priorité | Domaine de travail | Texte sur lequel se fonde l'initiative | Description | Président/Équipe/ Groupe/Animateur de l'Équipe spéciale | État d'avancement (au mois de juillet 2008) |
|----------|--------------------|---|---|---|---|
| | | | Elle a reçu des réponses de l'Union européenne, de l'Amérique du Nord, du Brésil et de la Fédération de Russie. | | du WP.6 en 2008. À la suite de ces réunions, elle devrait en principe adopter son mandat, dégager les points communs entre les règlements en vigueur et commencer à travailler sur un accord éventuel. |
| A | RC | Programme de travail pour 2007-2008 (ECE/TRADE/C/WP.6/2007/11), point A2c | L'Équipe spéciale de l'industrie des télécommunications a entamé ses travaux en 2003 et élaboré des objectifs réglementaires communs pour les produits suivants: ordinateurs personnels; périphériques d'ordinateurs; terminaux de réseaux téléphoniques publics commutés; matériel Bluetooth, réseau local sans fil; norme GSM; et systèmes de télécommunications mobiles internationales. | M. P. Döfnäs Équipe spéciale de l'industrie des télécommunications | Il convient d'étudier s'il serait possible d'utiliser le Modèle international dans le contexte des débats de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur les obstacles non tarifaires dans les secteurs des TIC. Les objectifs réglementaires communs peuvent fournir des exemples concrets de bonnes pratiques en matière de réglementation pour les membres de l'OMC. |
| B | RC | Programme de travail pour 2007-2008 (ECE/TRADE/C/WP.6/2007/11), point A2c | Les travaux entrepris en 2003 dans le cadre de l'Initiative concernant les engins de terrassement ont abouti à une proposition d'objectifs réglementaires communs en 2004, lesquels ont été approuvés par le Groupe de travail à sa quatorzième session. | M. D. Roley Équipe spéciale EMM | Le projet relatif aux engins de terrassement a été mené à terme et une équipe internationale s'emploie actuellement à encourager l'application des principes |

| Priorité | Domaine de travail | Texte sur lequel se fonde l'initiative | Description | Président/Équipe/ Groupe/Animateur de l'Équipe spéciale | État d'avancement (au mois de juillet 2008) |
|----------|--------------------|---|--|---|---|
| | | | | | généraux issus du projet en Chine, en Inde, en Russie et en Amérique du Sud. |
| B | RC | Programme de travail pour 2007-2008 (ECE/TRADE/C/WP.6/2007/11), point A2d | Appui apporté à de nouvelles initiatives sectorielles ou régionales en vue de la mise au point de projets reprenant les mécanismes et principes du Modèle international pour une harmonisation technique, en coopération avec les gouvernements, organisations internationales et exploitants privés intéressés. | WP.6 et secrétariat | En cours d'exécution |
| C | RC | Session annuelle de 2007 (ECE/TRADE/C/WP.6/2007/13, par. 43) | À sa dix-septième session, le Groupe de travail a pris note d'une proposition préliminaire en vue de la création d'une équipe spéciale pour la sûreté des oléoducs et des gazoducs, sur la base de la Recommandation «L». | Équipe spéciale pour les conduites d'hydrocarbures Animateur à élire | Le secrétariat a assuré le suivi de cette initiative mais n'a reçu aucune instruction quant à la façon de procéder. Le Groupe de travail doit débattre de la façon de relancer cette importante initiative. |
| A | RC & Stand | Programme de travail pour 2007-2008 (ECE/TRADE/C/WP.6/2007/11), A1a | Offrir un lieu de rencontre pour l'échange d'informations et la confrontation des expériences sur des questions, qui intéressent les États membres de la CEE, d'autres États Membres de l'ONU, des organisations internationales et régionales ainsi que les représentants des milieux d'affaires et de la société civile, s'agissant de la normalisation et des d'activités qui s'y rapportent. | Groupe de travail Bureau Secrétariat | En cours d'exécution |

| Priorité | Domaine de travail | Texte sur lequel se fonde l'initiative | Description | Président/Équipe/ Groupe/Animateur de l'Équipe spéciale | État d'avancement (au mois de juillet 2008) |
|----------|--------------------|--|--|--|---|
| B | RC & Stand | Session annuelle de 2007 (ECE/TRADE/C/WP.6/2007/13, par. 61) | Le Groupe de travail a accepté, comme le Comité du commerce le lui avait demandé, d'établir, en coopération avec le CEFAC/ONU, un rapport sur d'éventuelles activités communes, et a confié ce travail au Bureau. | Secrétariat | Le WP.6 doit en débattre au titre du point 6. |
| A | MS | Réunion du Bureau en mars 2008 et réunion du Groupe MARS en octobre 2007 | Après les échanges de vues au cours de la réunion de MARS en octobre, le Bureau a approuvé la création d'une équipe spéciale chargée d'élaborer un modèle générique et de définir des orientations en vue de l'élaboration de bonnes pratiques pour la surveillance des marchés. | M. I. Hendrix Équipe spéciale chargée du modèle de surveillance des marchés | L'Équipe spéciale a établi deux questionnaires, l'un sur la méthodologie et l'autre pour réunir des informations quantitatives détaillées sur les systèmes de surveillance des marchés aux niveaux juridique, procédural et organisationnel ainsi qu'à celui de la communication. Les questionnaires devraient être communiqués sous peu. |
| A | MS | Session annuelle de 2007 (ECE/TRADE/C/WP.6/2007/13, par. 46) | Le Groupe de travail a décidé d'un commun accord de demander au CASCO/ISO s'il serait intéressé à renforcer leur coopération dans le domaine de la surveillance des marchés. | MARS et secrétariat | La CEE a participé à l'atelier du CASCO/ISO sur la surveillance des marchés le 29 octobre 2008. |

| Priorité | Domaine de travail | Texte sur lequel se fonde l'initiative | Description | Président/Équipe/ Groupe/Animateur de l'Équipe spéciale | État d'avancement (au mois de juillet 2008) |
|----------|--------------------|--|---|---|---|
| B | MS | Cinquième réunion du Groupe MARS et session annuelle de 2007 (ECE/TRADE/C/WP.6/2007/13, par. 71) | À sa dernière session, le Groupe de travail a apporté son appui aux activités proposées par le Groupe MARS concernant les définitions et a invité les délégations et les organisations intéressées à y contribuer. | M ^{me} Manafova MARS | Le secrétariat attend des instructions concernant ce qu'il doit faire. |
| A | M | Session annuelle de 2007 (ECE/TRADE/C/WP.6/2007/13, par. 58) | Les délégations ont été priées de faire part avant la fin avril 2008 de leurs observations sur les modifications éventuelles à apporter aux Recommandations «I» et «K». | M. Willem Kool Organisation internationale de métrologie légale | Des observations ont été reçues et la révision fera l'objet d'un débat au cours de la session annuelle. |
| B | M | Programme de travail pour 2007-2008 (ECE/TRADE/C/WP.6/2007/11) | Continuer d'offrir un lieu de discussion propice à l'examen des problèmes de métrologie, en faisant une large place aux pays en transition. Rester en contact avec les États membres de la CEE et les organismes de métrologie intéressés (Organisation internationale de métrologie légale et Coopération eurasiatique des instituts nationaux de métrologie, par exemple) et leur demander s'ils envisageraient avec intérêt d'élaborer de nouvelles recommandations concernant des orientations relatives aux méthodes à suivre dans les procédures de mesurage. | WP.6 Bureau Secrétariat | En cours d'exécution |

| Priorité | Domaine de travail | Texte sur lequel se fonde l'initiative | Description | Président/Équipe/ Groupe/Animateur de l'Équipe spéciale | État d'avancement (au mois de juillet 2008) |
|----------|--------------------|--|--|---|---|
| B | CA | Programme de travail pour 2007-2008 (ECE/TRADE/C/WP.6/2007/11), Ba | Continuer d'offrir un lieu de rencontre pour l'échange d'informations et la confrontation des expériences sur des questions relatives à l'évaluation de la conformité qui intéressent les États membres de la CEE, d'autres États Membres de l'ONU, des organisations internationales et régionales et les représentants des milieux d'affaires et de la société civile. | WP.6 Bureau Secrétariat | En cours d'exécution |
| B | CB & TC | Programme de travail pour 2007-2008 (ECE/TRADE/C/WP.6/2007/11), E | Afin de soutenir la mise en œuvre de ses recommandations et d'autres projets, le Groupe de travail évaluera les demandes de formation et de renforcement des capacités émanant de pays et d'organisations de la région de la CEE et d'autres régions, et il y répondra s'il y a lieu et si cela est financièrement possible. Afin d'y parvenir, il continuera d'œuvrer avec les donateurs pour obtenir des ressources extrabudgétaires permettant de financer de tels projets. | WP.6 et secrétariat | En cours d'exécution |
| B | CB & TC | Session annuelle de 2007 (ECE/TRADE/C/WP.6/2007/13, par. 56) | Le Groupe de travail a recommandé que les États membres de la CEE ainsi que tous les autres États encouragent, lorsque leur cadre juridique et institutionnel le leur permet, leurs organismes nationaux de surveillance des marchés à appliquer les méthodes proposées dans la Recommandation «M». | WP.6 et secrétariat | En cours d'exécution |
